

Réf : CA2024/91

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DÉCEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA CHARTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 06 décembre 2024 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation,  
Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023 relative aux modalités actualisées d'organisation à distance des instances collégiales de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum étant atteint,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :

#### **Article 1 :**

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la charte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discriminations de l'Université Bordeaux Montaigne, telle que figurant en pièce ci-jointe.

#### **Article 2 :**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 06/12/2024.*

Membres présents	20
Membres représentés	15
Abstention (s)	1
Votants	34
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

10 DEC. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

10 DEC. 2024